



Nicolas Namias,
président du directoire de BPCE

” ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE LA DÉFENSE EST AU CŒUR DE NOTRE MISSION DE BANQUIER COOPÉRATIF.

La question du financement du secteur de la Défense se pose avec plus d'acuité que jamais, à un moment où le contexte géopolitique évolue constamment, plaçant les enjeux de souveraineté au cœur des préoccupations.

Si le financement de l'effort militaire est du ressort de l'État et de la commande publique, celui des entreprises de la BITD repose pleinement sur le financement et l'investissement privé. Avec un rôle central pour les banques. Déjà pleinement engagées dans le financement de l'économie, les banques françaises accompagnent les grandes transitions de notre temps. C'est pourquoi elles s'engagent au quotidien auprès des acteurs de la Défense et répondent aux besoins futurs des industriels français.

C'est le cas du Groupe BPCE, qui contribue déjà à hauteur de 20 % au financement du secteur de la Défense en France. Face aux enjeux de la nouvelle donne géopolitique, notre groupe accélère son accompagnement des acteurs de la BITD, à un moment où ces derniers voient leurs carnets de commandes se remplir et ainsi leurs besoins financiers se multiplier. C'est d'ailleurs l'un des axes de notre projet stratégique « Vision 2030 ».

Cela passe notamment par une gamme de solutions de financement adaptées aux nouveaux besoins du secteur et, bien entendu, par le développement du recours à l'épargne, tant auprès des institutionnels que des investisseurs particuliers. C'est donc auprès de nos sociétaires et clients Caisses d'Épargne que nos initiatives se déploient pour orienter concrètement cette épargne : BPCE Assurances a prévu de doubler ses expositions à la Défense pour les porter à hauteur de 500 millions d'euros ; nos réseaux bancaires, notamment avec les Caisses d'Épargne, ont signé un accord avec la Banque européenne d'investissements (BEI) pour distribuer leurs solutions. Enfin, BPCE a été la toute première institution financière en Europe à émettre, l'été dernier, une obligation dédiée au secteur de la Défense.

En donnant de l'impact à l'épargne de nos sociétaires et clients, notre groupe coopératif est donc à la manœuvre et c'est un réel motif de fierté. Un engagement collectif de tous les acteurs, autour d'une filière industrielle organisée, est aujourd'hui nécessaire pour qu'ensemble nous fassions de l'épargne un outil au service de notre souveraineté.



ÉPARGNE ET DÉFENSE

» **LE FINANCEMENT DE L'EFFORT DE DÉFENSE EST À LA CROISÉE DE LA SOUVERAINÉTÉ NATIONALE, DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE. C'EST UN SUJET RÉGALIEN QUI IMPLIQUE UNE PART PRÉPONDERANTE DE FINANCEMENTS PUBLICS.**

Les entreprises qui contribuent à concevoir et à produire les équipements pour les armées constituent la « Base industrielle et technologique de Défense » (BITD). Elles représentent 220 000 emplois, souvent très qualifiés et peu délocalisables, pour des activités de production et de recherche sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte d'accroissement des tensions internationales, la situation économique et financière, ainsi que l'accès au financement des entreprises de la BITD, sont devenus des sujets de préoccupation majeure.

Regards sur l'Épargne aborde dans ce numéro le sujet « Épargne et Défense ».

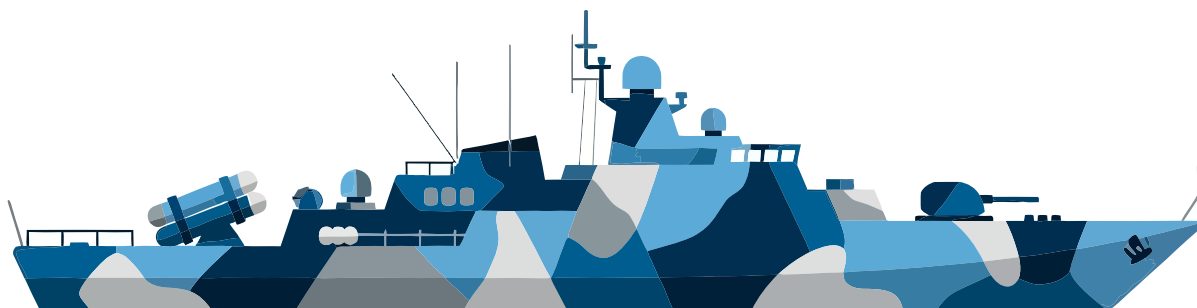
5 %

C'EST LA PART DU PIB QUI SERA CONSACRÉE À LA DÉFENSE ET À LA SÉCURITÉ PAR LES MEMBRES DE L'OTAN D'ICI 2035

Source : Déclaration du Sommet de La Haye, 25 juin 2025.



Fédération Nationale
CAISSE D'ÉPARGNE



DES DÉPENSES ET COMMANDES MILITAIRES EN FORTE HAUSSE

À la suite du déclenchement de l'invasion russe en Ukraine, les États européens ont nettement augmenté leurs dépenses de Défense, intensifiant une dynamique amorcée dès 2014.

5 % du PIB : c'est le montant consacré à la défense et à la sécurité que les membres de l'OTAN se sont engagés à atteindre d'ici 2035 : 3,5 % à la défense proprement dite, et 1,5 % pour « protéger leurs infrastructures critiques, défendre leurs réseaux, [...] et renforcer leur base industrielle de défense »¹

L'objectif de dépenses militaires des membres de l'OTAN constitue une hausse massive pour les pays de l'Union européenne :

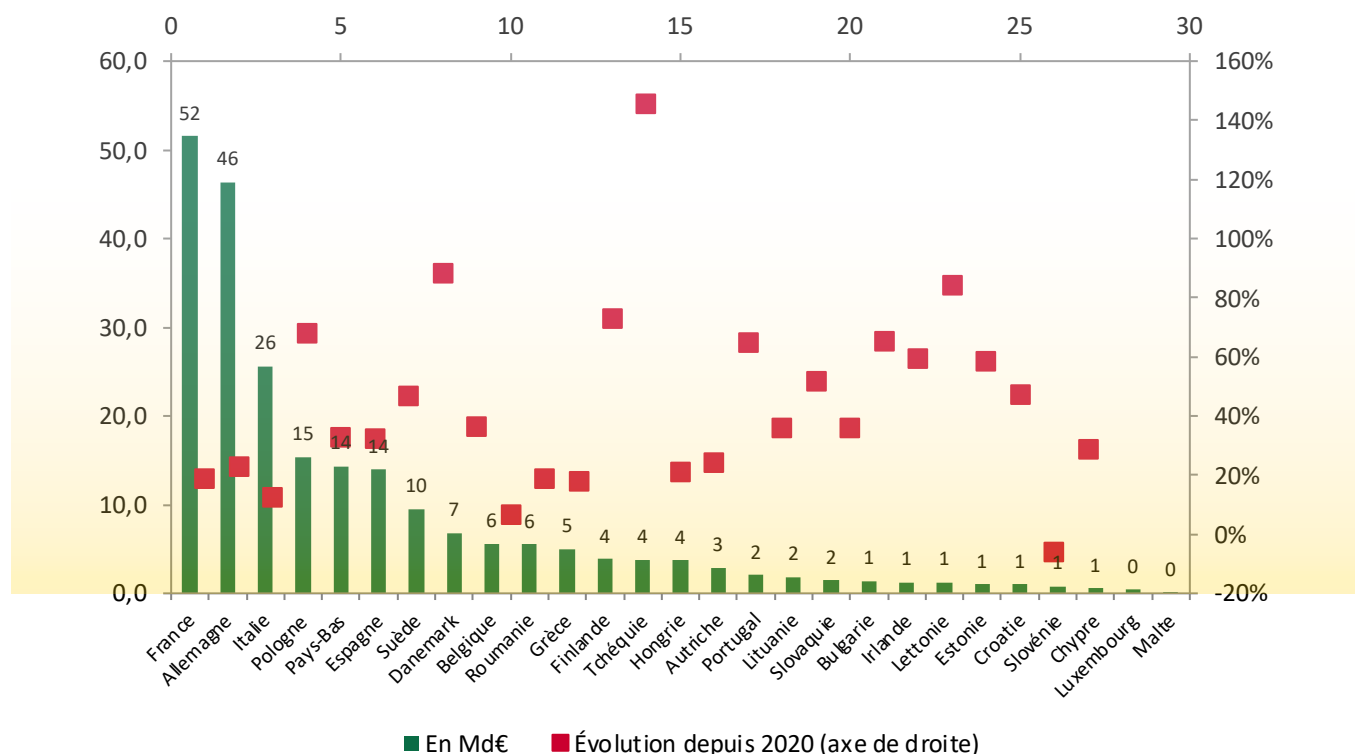
- la France est le premier contributeur aux dépenses militaires **en valeur absolue, avec 52 Md€ en 2023** ;

- les pays baltes sont ceux qui consacrent la part la plus importante de leur richesse nationale aux dépenses militaires, alors que les plus grands pays européens consentent à l'heure actuelle un effort plus modéré ;

- entre 2020 et 2023, 21 des 27 pays de l'Union ont vu leurs dépenses de Défense progresser de plus de 20 %.

Cette tendance se confirme en 2024 et 2025 : dans son rapport annuel, l'Agence européenne de Défense rapporte que les dépenses militaires des membres de l'Union ont atteint le montant record de 343 Md€ en 2024, en hausse de 19 % par rapport à 2023.²

Dépenses publiques de Défense de l'Union européenne en 2023, en Md€

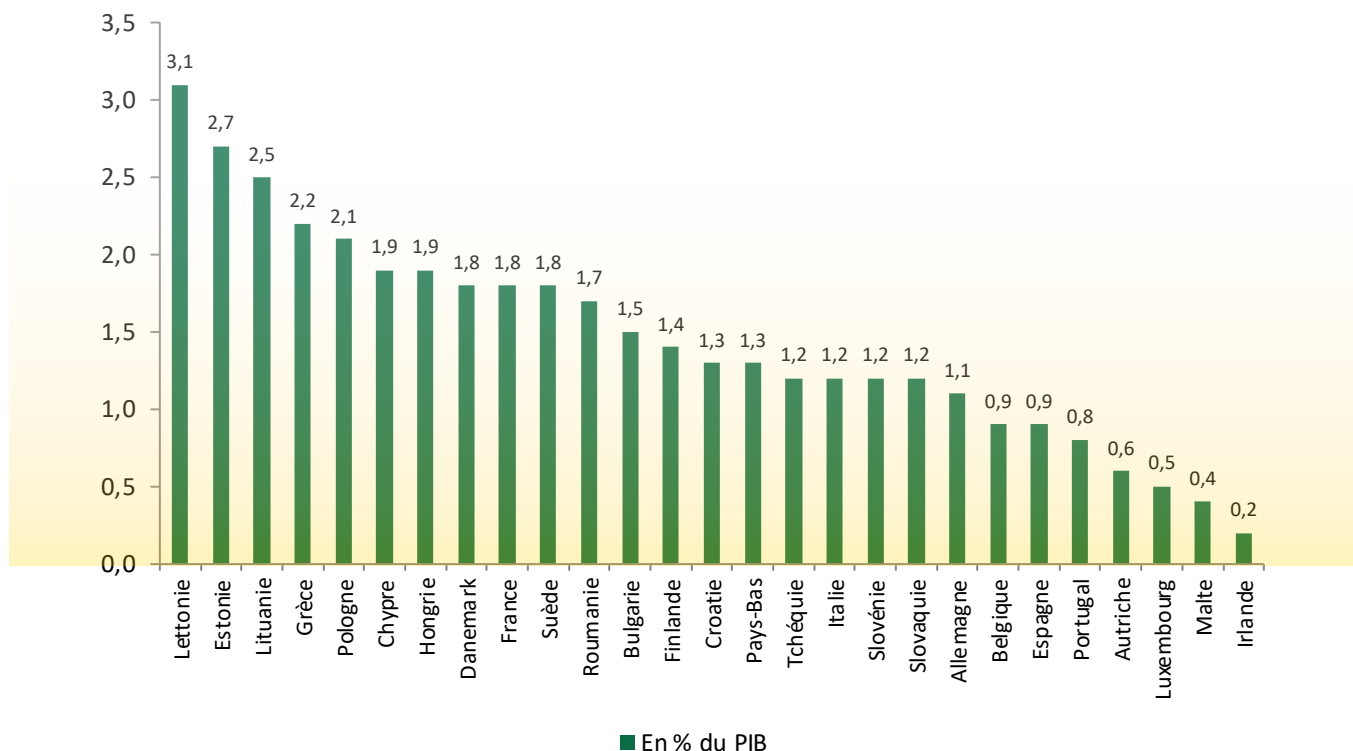


Source : Eurostat, dépenses des administrations publiques par fonction.

1 - Déclaration du Sommet de La Haye publiée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN à l'issue de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à La Haye le 25 juin 2025.

2 - Rapport de septembre 2025 Defence Data 2024-2025, Agence européenne de Défense.

Dépenses publiques de Défense de l'Union européenne en 2023, en % du PIB



Source : Eurostat, dépenses des administrations publiques par fonction.

CHIFFRES CLÉS

343 MD€

AFFECTÉS AUX DÉPENSES MILITAIRES PAR LES MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2024. DEFENCE DATA 2024-2025, AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE.

64 MD€

C'EST LE MONTANT QU'ATTEINDRAIT LE BUDGET DE LA DÉFENSE EN 2027, SELON LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CONFÉRENCE DU 20 MARS 2025.

4 500

C'EST LE NOMBRE D'ENTREPRISES CONSTITUANT LA BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE LA DÉFENSE BITD

Exemples de coûts unitaires de matériels militaires :

- avion de combat Dassault Rafale B : 80 M€ ;
- lanceur de missiles sol-air Mamba : 475 M€³ ;
- Canon CAESAR : entre 3 et 4 M€.

La loi de programmation militaire adoptée pour la période 2024-2030 est particulièrement ambitieuse : le budget de la Défense atteindrait 64 Md€ en 2027, soit le double du budget dont les armées disposaient en 2017. Avec pour objectif de :

- maintenir la crédibilité de la dissuasion nucléaire en la modernisant ;
- adapter l'outil militaire et les capacités de production à l'évolution des menaces ;
- anticiper les sauts technologiques, notamment dans les domaines de l'espace, des drones, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle.



LES ENTREPRISES DE LA BITD ONT BESOIN D'INVESTISSEMENTS EN FONDS PROPRES

Dans le contexte international actuel, la situation économique et les besoins de financement des entreprises de la BITD font l'objet d'une attention particulière.

Les PME et ETI composant la BITD forment un tissu de sous-traitants qui font la force de l'industrie française de la Défense. Elles **présentent toutefois des structures financières et économiques plus fragiles que celles du reste de l'économie**. Une étude conjointe de l'Observatoire économique de la Défense et de la Direction générale du Trésor relève qu'à caractéristiques communes, les entreprises de la BITD dégagent un excédent brut d'exploitation et des marges plus faibles. Elles disposent d'une capacité de remboursement

moins importante tout en étant davantage endettées, ce qui illustre leur bon accès au crédit. L'accès à des financements externes en fonds propres est déterminant : leur capacité bénéficiaire plus faible limite leur mise en réserve et, leur capacité bénéficiaire étant plus faible, elles mettent moins en réserve et ont une part de capitaux externes plus importante dans leurs fonds propres.

Selon Bercy, les PME et ETI devront **mobiliser entre cinq et sept milliards de financements nouveaux**, dont un à trois milliards d'euros de fonds propres pour les cinq prochaines années pour financer **l'augmentation des carnets de commandes**.



Source : ministère de l'Économie et des Finances, conférence du 20 mars 2025.

LES ACTEURS FINANCIERS ACCOMPAGNENT DÉJÀ LE FINANCEMENT DE LA BITD

Les sources de financement privé sont essentielles aux acteurs du secteur de la Défense

À la fin de la Guerre Froide, l'État a relâché ses liens avec l'industrie de la Défense, pour s'affirmer dans un rôle de client, d'actionnaire et de stratège. Les entreprises ont été incitées à exporter ou à travailler en coopération. Le contexte actuel souligne l'importance d'attirer des investissements privés pour une montée en puissance rapide de cette industrie.

Or, depuis 2020, les industriels de la Défense et les parlementaires signalent régulièrement les difficultés de financement des plus petites entreprises de la BITD, lesquelles s'apparentent davantage à des enjeux de consolidation financière et de gestion de trésorerie, plutôt qu'à de réels problèmes d'accès au financement, qu'il

soit bancaire ou non. Selon le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

- **côté financement, les six plus grandes banques françaises accompagnent les entreprises de la Défense à hauteur de 37 Md€, un engagement en forte augmentation depuis 2021 ;**

- **côté investissements, les fonds apportent environ 4 Md€ aux PME et ETI non cotées du secteur** et le total des investissements directs et indirects des membres de France Assureurs s'élève à 20 Md€ (5 Md€ de placements directs et 15 Md€ de placements indirects).

Un enjeu lié aux normes ESG

Les critères « ESG » – pour Environnement, Social et Gouvernance – constituent désormais une grille de référence pour beaucoup d'investisseurs. Ils sont issus des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et intégrés au cadre réglementaire européen sur la taxonomie et le Règlement dit « SFDR ». Leur objectif est d'orienter les capitaux vers des activités jugées durables et responsables, en fonction de leur impact environnemental, de leur gestion sociale et de la qualité de leur gouvernance.

Dans le cas de la Défense, les débats ont longtemps été marqués par une approche restrictive : de nombreux acteurs financiers, par prudence, ont écarté l'ensemble du secteur au nom des risques réputationnels. Pourtant, ni la réglementation européenne, ni les principes de l'investissement responsable n'excluent la Défense dans son ensemble.

Seules les activités interdites par des traités internationaux (armes chimiques ou biologiques, mines antipersonnel, bombes à sous-munitions) sont explicitement proscrites.

C'est pourquoi les évolutions récentes vont dans le sens d'une clarification : la Caisse des dépôts et consignations a rappelé en 2025 que le financement de la défense est compatible avec une approche ESG, dès lors qu'il s'inscrit dans le respect du droit international et dans une logique de sécurité collective. De même, la Banque européenne d'investissement a rompu avec sa politique d'exclusion historique en finançant des projets liés aux drones, à l'espace et à la cybersécurité. Ces inflexions traduisent une reconnaissance croissante du fait que la sécurité des citoyens fait partie intégrante du pilier « social » de l'investissement responsable.

D'autres outils mis en place par la puissance publique visent à conforter les investisseurs

L'écosystème de financement public s'est mobilisé récemment pour soutenir l'industrie de Défense. Un recensement réalisé au sein du Groupe Caisse des dépôts et consignations a identifié une exposition de 40 Md€ sur ce secteur, incluant 35 Md€ de garantie-export (Bpifrance et SFIL), ainsi que des investissements en fonds propres de Bpifrance. Cette dernière a doublé en cinq ans ses investissements dans la Défense, passant de moins de 600 M€ à 1,2 Md€.

Ainsi, dans le cadre de son initiative stratégique pour la sécurité européenne, la BEI a financé des projets relatifs au développement de drones, le déploiement de satellites d'observation et des projets de cybersécurité, rompant ainsi

avec son exclusion historique du financement des entreprises de la Défense.

D'autres outils spécifiques mêlant financements publics et privés ont vu le jour ou ont été renforcés :

- le fonds « Definvest », d'une taille de 100 M€ et abondé directement par le ministère des Armées et des Anciens combattants ;
- le fonds « Innovation Défense », abondé à la fois par Bpifrance, la Caisse des dépôts et des investisseurs privés ;
- le déploiement par la BEI d'une facilité de trésorerie pour les PME et ETI du secteur de la Défense.





Les épargnants peuvent investir spécifiquement dans les entreprises de la Défense

L'idée d'associer directement l'épargne nationale au financement de la Défense n'est pas nouvelle : elle s'inscrit même dans une longue tradition française. Dès la Première Guerre mondiale, l'État lança plusieurs « emprunts de la Défense nationale » (1915, 1916, 1917 et 1918), largement souscrits par les ménages. Ces campagnes massives, appuyées par une propagande patriotique intense, répondaient à un double objectif : financer l'effort de guerre en cours et impliquer directement la population dans la défense du pays. Elles illustrent la capacité de l'épargne à être mobilisée en période de crise pour soutenir la souveraineté nationale.

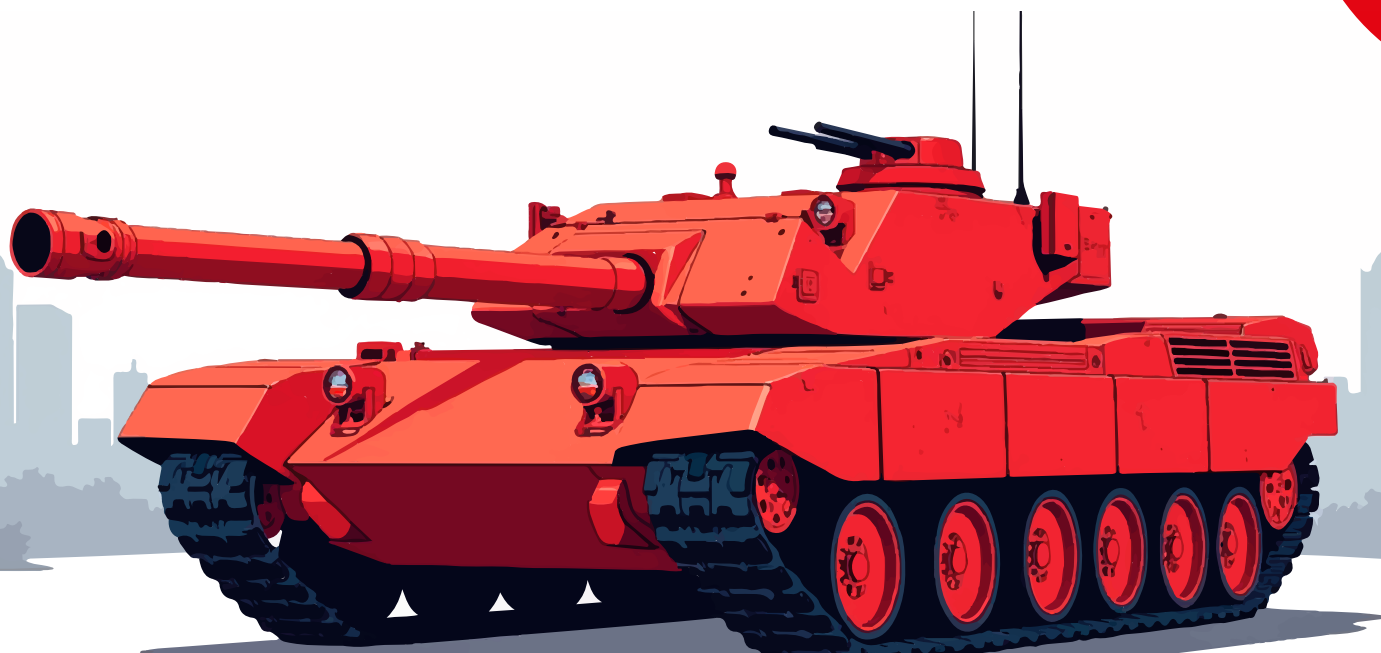
L'actualité récente, marquée par le retour de la guerre en Europe, s'inscrit dans cette logique. Plusieurs leviers peuvent être activés. D'abord, les instruments financiers classiques – assurance-vie, PEA ou comptes-titres – permettent d'investir dans des entreprises cotées du secteur. Ensuite, des fonds spécifiquement dédiés voient le jour, à l'image de « Bpifrance Défense », un fonds d'une taille cible de 450 M€ lancé le 20 mars 2025 et accessible dès 500 euros, qui propose aux particuliers de contribuer directement au développement

d'entreprises non cotées. Enfin, des obligations thématiques, comme les European Defence Bonds lancés par Euronext, ouvrent la possibilité d'un fléchage explicite de l'épargne vers la Défense.

Ces différents instruments s'adressent à des profils d'épargnants variés. Certains particuliers peuvent être sensibles à la dimension patriotique de leur épargne, perçue comme un acte citoyen au service de la souveraineté nationale. D'autres privilégieront les perspectives de rendement offertes par un secteur en croissance, tiré par l'innovation et la hausse durable des commandes publiques.

Dans tous les cas, ces investissements peuvent concerner des entreprises technologiques, industrielles, logistiques... contributrices à l'effort de guerre sans pour autant être exclusivement orientées vers l'armement⁴. L'investissement dans ces entreprises est d'ailleurs de nature à favoriser l'innovation technologique ou à préserver des capacités industrielles.

4 - Par exemple dans le spatial, la cybersécurité, les matériaux stratégiques.



POUR EN SAVOIR PLUS

1. Mission « flash » sur le financement de l'industrie de la Défense de l'Assemblée nationale, [Mme Françoise Ballet-Blu et M. Jean-Louis Thiériot](#) ;
2. Financement de la base industrielle et technologique de Défense, [conférence au ministère de l'Économie et des finances du 20 mars 2025](#) ;
3. « Quelle était la situation financière des entreprises de la BITD avant la guerre en Ukraine ? », [Trésor-Éco n° 360 de mars 2025](#) ;
4. Les dépenses de Défense des administrations publiques en Europe poursuivent leur hausse en 2022, [Note de l'observatoire économique de la défense n° 251, octobre 2024](#) ;
5. Jacqueline Burin des Roziers, « Quel rôle pour l'État face aux enjeux de financement de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) ? », [Revue de défense nationale](#).



**RETROUVEZ TOUS
LES PRÉCÉDENTS NUMÉROS
EN UN CLIC**

